

DIVERS

Moniteur belge du 15 octobre 1922.

Procès-verbaux des séances des Académies et des Commissions
instituées par le Gouvernement.

Académie Royale de Belgique

Classe des Sciences.

Séance du samedi 5 août 1922, à 2 heures.

Prix O. van Ertborn (Géologie)

La classe adopte le règlement proposé pour ce prix.

INSTITUTION. — M^{me} veuve O. van Ertborn, décédée à Saint-Gilles (Bruxelles) le 13 mars 1922, pour se conformer au désir de son mari, a, par testament authentique, légué à l'Académie royale de Belgique un capital de 10.000 francs « dont les revenus serviront, tous les deux ans, à récompenser le meilleur ouvrage qui aura été publié par un auteur belge sur la *géologie* ».

RÈGLEMENT. — Article premier. — Il est institué, sous le nom de « Prix Octave van Ertborn », un prix biennal de 1.000 francs (sauf variation des revenus de la fondation) destiné au meilleur travail de géologie publié par un auteur belge n'appartenant pas à l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. — La classe des sciences de l'Académie décernera ce prix sur la proposition d'un jury de trois membres nommés par elle. La séance où ce jury prendra sa décision sera considérée, au point de vue des jetons de présence et des frais de déplacement et de séjour, comme une séance de l'Académie : les frais qui en résulteront seront à la charge de la fondation.

Art. 3. — Si le prix n'est pas décerné, son montant sera ajouté au capital de la fondation.

Art. 4. — Le prix sera proclamé en séance publique de la Classe,
